

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 386

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022, a adopté le règlement 386.

RÈGLEMENT NO 386 AYANT POUR OBJET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2022 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES AINSI QUE D'AUTRES TARIFS

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

Donné à Tadoussac, ce 8^e jour de février 2022



Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe

